L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 11 OCTOBRE 1887

PETITES ANNONCES.

ON demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson. 11 oct—

DEMANDES.

AVIS—On demande—Un jeune garçon de 15 à 16 ans pour soigner un cheval et servir dans la maison. S'adresser 05 Decatur. 8oct—31

ON demande—Une femme de couleur raisonnable pour accompagner d'un enfant de six ans et un petit ménage. S'adresser immédiatement au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 4 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ une épicerie de première classe avec buvette. S'adresser à Jno Appiel, coin Français et Dauphine. 9 oct—2f

A VENDRE—La gondolette "Rover" avec son gréement, telle qu'elle est nouillée, dans le moment, dans le "Vieux Bassin," près de la rue du Bassin. S'adresser à VINCENTE PRIETO, à bord. 1er oct—8f

A vendre.—Pour cause de départ, un restaurant bien situé et bien achalandé. S'adresser à A. Pradoe, jr., 21 Passage de la Bourse. 30 sept—2 scu.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encolgnure Magnolia et Josephine.
2 sept—1m

A LOUER.

BON marché! Grande maison haute, confortable pour une famille nombreuse, 199 rue Villere. S'adresser 5 rue Bourbon. 9 oct—7f

A LOUER—No 136 rue de Chartres. Magasin avec résidence au dessus $25. Plusieurs bureaux rue Commune, près Carondelet. S'adresser à H. Gally, 177 rue Commune. 7 oct—1 scu

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,713. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Karl Kuhn, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—5 10 14

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,151—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 12 16

Succession de Michael Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,015—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Devine, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5oct—6 11 15.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,039—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Michael Wheeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1,5 9

Succession de Mme Mary Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,953—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Alexander, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9 oct

AVIS AUX CREANCIERS.

Frederick Lopez vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 26

Folger & Cie. vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6466—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par E. W. Wilson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 26

Young G. Leon vs Ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,220—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par E. W. Wilson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 26

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,310—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philippe et Première.

Mme Hannah Moses vs Mme Fanny Meyer vous et autres et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par Hon. notaire Court Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Perdido, le huitième jour de novembre 1887, à midi, les droits immobiliaires appartenant à une aliée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée. Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuzzo et Michael McQuade et de la succession de Bernard Emmanuel par plusieurs actes reçus par devant Jules Cottey, Andrew Bein, jr., et Omer J. Villere notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorze, sept et huit juillet 1887, et le premier jour de mai et le quatorze mai et le — jours de juin 1887.
Adjudication à crédit de un an.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20 27—oct 1, 4, 11 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Mate Mertens, épouse décédée de Peter Jansen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Delhopitaux, St Thérèse et Bellechasse, mesurant 30 pieds de front sur trente, quatre cent, soixante douze, quatre, quatre et seize sur un plan dressé par J. Dinbar, arpenteur, le 23 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Kirkby, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt cent pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds entre lignes parallèles et de deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur, et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée, et les susdits lots numérotés deux et trois ont chacun vingt cent pieds de front sur une profondeur de cent quatre cent quatre pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir :
La somme de cent trente-cinq dollars montant du dit prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quatorze dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution des dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette d'action hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui est sujet à cette demande, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de trois mille cinq cent dix dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 3 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Keenan & Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droite, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Delhopitaux, St Thérèse et Bellechasse, désigné par un numéro deux, quatre, cinq, six, douze trois, quatre, quatre et seize sur un plan dressé par J. Dinbar, arpenteur, le 23 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Kirkby, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt cent pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds entre lignes parallèles et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée, et les susdits lots numérotés deux et trois ont chacun vingt cent pieds de front sur une profondeur de cent quatre cent quatre pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuzzo et Michael McQuade et de la succession de Bernard Emmanuel par plusieurs actes reçus par devant Jules Cottey, Andrew Bein, jr., et Omer J. Villere notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorze, sept et huit juillet 1887, et le premier jour de mai et le quatorze mai et le — jours de juin 1887.
Adjudication à crédit de un an.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6912.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour en date du 6 septembre 1887, je procederai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par E. J. Lallemand, arpenteur, le 19 novembre 1874 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, alors notaire de cette ville.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, étant en parfait état, contenant huit chambres, cuisine, hangar pour laver, citerne, etc., et dépendances.
Conditions—Au comptant assez pour payer les frais de vente, commissions, avis, ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à évition cent trente six dollars et 24 cents; le reste s'il y en a, comptant.
Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur lesdites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres aux lieu des hypothèques et obligations en aura du prix d'adjudication.
Lesdites hypothèques et obligations sont les suivantes :
Reg. aux 155, folio 781 | L'hypothèque générale
Inscrite, 27 Fev 1885 | résultant d'une confirmation de la dite vente
Adolphe Nikoll comme tuteur nouvelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.83 et intérêt, etc.
Registre 155, folio 787 | L'hypothèque générale
Inscrite, 1 avril 1885 | résultant d'un jugement d'adjudication
rendue 30 mars 1885 et affectant l'entière de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.
Book 328, folio 464 | L'hypothèque accordée
Inscrite, 24 Fev 1887 | par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Ghaer du
Quatre cents dollars avec intérêt, par acte passé devant M. T. Ducros, notaire, le 23 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.
Registre 326, folio 67 | Le privilège et l'hypothèque
Inscrite, 9 nov. 1885 | du vendeur garantis par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Prager, acte passé devant J. H. Taylor, notaire, le 4 novembre 1885, de neuf dollars étant le reste dû et l'intérêt portant sur la propriété décrite en premier lieu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

Crescent insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

rganisée comme compagnie nationale en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'assurance en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des taux d'usage.

W. R. LYMAN.....Président
H. OGLESBY.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bewlay, Geo. W. Bemis, U. Marionni, L. J. Salas, Lucien Dalery, R. F. W. Beckman, Joseph Kohn, James T. Rodd, Chas M. Whitney, J. M. Ogden, W. R. Lyman, Charles H. Behan, S. O. Cowles, Charles Newman M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

45 magnifiques vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 13 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, sans aucune réserve, aux Casernes des Etats-Unis, située par l'encaisse des rues Dolery et Royale, chez Lange—

45 magnifiques vaches laitières de race Brama et Durham ; 35 avec de jeunes veaux ; et les autres sur le point de vêler.
Conditions—Au dessous de $50 comptant, de $50 et au dessus, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
8oct—

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Lorenzo Richard, née Pugna, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encaisse Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces et 11 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces, et tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adélaïde Rohdera.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, maintenant absente, en date du 29 septembre 1887, je procederai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, toutes les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 221 qui est sujet à cette demande, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de trois mille cinq cent dix dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 3 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Keenan & Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droite, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, anciennement Maunoir, Delphine, Locust, anciennement St Solis, et le Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bedunal, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante-cinq pieds sur le côté de la ligne du lot numéro huit le tout plus ou moins.
Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir :
La somme de cent trente-cinq dollars montant du dit prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quatorze dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution des dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette d'action hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui est sujet à cette demande, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir : la somme de trois mille cinq cent dix dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 3 8 12

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous le tirage mensuel et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 "	200..	20,000
100 "	100..	10,000
1000 "	30..	30,000
9,179 Lots n'élevant à		$335,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

In New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Telles vous donc des contrefaçons et des faux assurés.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 11 octobre 1887, à 12 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 85 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les dernières arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le com merce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 11 oct—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 431 et 434 1/2 rue Annunciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bienville. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumotte.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No. 21,799.

PAR MATHER & HOMES.—Warren Homes encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 septembre 1887, je procederai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Gravier et Dorgenois, désigné par le No 277 et mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 105 pieds, le lot 277 forme l'angle des rues Bienville et Miro.
3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Delhopitaux, St Thérèse et Bellechasse, désigné par un numéro deux, quatre, cinq, six, douze trois, quatre, quatre et seize sur un plan dressé par J. Dinbar, arpenteur, le 23 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Kirkby, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt cent pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds entre lignes parallèles et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée, et les susdits lots numérotés deux et trois ont chacun vingt cent pieds de front sur une profondeur de cent quatre cent quatre pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt mètres quatre pieds de profondeur et quatre-vingt soixante quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur et fixe les dits lots sont bornés du côté du lord par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun, et du côté du bas par les dites lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuzzo et Michael McQuade et de la succession de Bernard Emmanuel par plusieurs actes reçus par devant Jules Cottey, Andrew Bein, jr., et Omer J. Villere notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorze, sept et huit juillet 1887, et le premier jour de mai et le quatorze mai et le — jours de juin 1887.
Adjudication à crédit de un an.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 276 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille à un étage.

No. 508 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Roschblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 245 et 245 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 72 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée on Peter, coin Maudeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupé comme résidence et buvette, dépendances.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée on Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—Albert Brignoni encanteur. Bureau: 28 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et le Commercial, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division E, siégeant en place de l'Hon. A. Moutoe, juge de la Cour Civile de District pour la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite Cour, et de l'Hon. Jules Ferrier, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Hon. Alfred Goldsmith, absent sur congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour.
Le propriété de cette dernière est décrite comme suit :
Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Derbigny, Bons Enfants et Deslondes, mesurant 60 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et bornés du côté du lord par les Nos 9 et 10 lots sont adjacents l'un à l'autre et ont chacun 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et bornés du côté du bas par les Nos 7 et 8 lots sont aussi adjacents l'un à l'autre et ont chacun 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, et bornés du côté du lord par les Nos 9 et 10 lots et du côté du bas par les Nos 7 et